

GUIDE DES PRINCIPAUX PRODUITS, SERVICES ET TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES



Produits et services

AVRIL 2018



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



Vous êtes dirigeant d'une entreprise industrielle, de négoce ou de service, vous êtes une Association ou une Institution, cette brochure vous est tout particulièrement destinée.



Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle.

Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires.

Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et services pour vos opérations privées.



Votre chargé d'affaires BNP Paribas Nouvelle Calédonie est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations

SOMMAIRE

P.05 - OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

- Ouverture, transformation, clôture
- Tenue de compte
- Relevés de compte
- Services en agence

P.14 - IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement
- Incidents d'encaissement

P.06 - LA BANQUE A DISTANCE

- Mobile
- Internet
- Échanges de fichiers
- Solution de gestion et de communication
- Echanges de données

P.16 - FINANCEMENTS ET CRÉDITS

- Financement court terme
- Gestion des dossiers de financement
- Glossaire des produits de financement bancaire court terme

P.08 - MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET ENCAISSEMENT

- Espèces
- Chèques
- Carte bancaire : paiements
- Carte bancaire : encaissements (Monétique)
- Effets de commerce
- Virements
- Prélèvements

P.19 - ÉPARGNE ET PLACEMENTS

- Le placement des excédents de trésorerie
- Les opérations de Bourse
- La conservation du portefeuille titres et les autres services
- La constitution d'un capital ou la préparation à votre retraite

P.12 - OPERATION AVEC L'ETRANGER

- Chèques
- Virements
- Trade
- Effets
- Garanties internationales

P.22 - RÉSOUDRE UN LITIGE

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

➔ Ouverture, transformation, clôture

▶ Ouverture de compte	GRATUIT
▶ Transfert de compte vers une autre agence BNP Paribas	GRATUIT
▶ Clôture de compte	GRATUIT
▶ Services Bancaires de Base Fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L.312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier)	GRATUIT

➔ Tenue du compte

▶ Commission de tenue de compte (xpf ou devise)	
- Pour les Professionnels	4 767 XPF / trim
- Pour les Associations	2 864 XPF / trim
• Commission de découvert Elle s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois, limitée à la moitié des intérêts débiteurs	0.25%
• Frais de gestion de compte	
- Pour les comptes en XPF	10 500 XPF / trim
- Pour les comptes créditeurs sans mouvement depuis plus de 3 mois	3 860 XPF / trim
• Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable) au titre de nos obligations légales	10 815 XPF
• Gestion annuelle de succession	10 815 XPF
• Fourniture d'échelle d'intérêts	GRATUIT

➔ Relevés de compte

i BON A SAVOIR : Outre l'accès à votre banque 24h/24, 7j/7 sur www.bnpparibas.nc, nous mettons à votre disposition plusieurs solutions de relevés.

▶ Vous voulez avoir une vision globale de vos comptes courants combinée à la consultation des comptes par téléphones ou Internet (24h/24, 7j/7)

▶ Un relevé de compte mensuel	GRATUIT
• L'accès au service BNP Net Entreprise 24h/24, 7j/7 (consultation des comptes)	GRATUIT

▶ Vous pouvez choisir la périodicité de vos relevés de compte

• Périodicité mensuelle	GRATUIT
• Périodicité décadaire	2 165 XPF / trim
• Périodicité hebdomadaire	2 370 XPF / trim
• Périodicité journalière	4 988 XPF / trim

➔ Services en agence

• Dépôt de tous vos chèques et espèces (billets, pièces) dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24 sur vos agences de Ducos – Victoire – Koné et Koumac - Dépôt permanent	7 350 XPF
--	-----------

• Fourniture d'attestation diverses (notoriété, solvabilité...)	3 500 XPF
• Demande de fourniture de bilan	3 305 XPF
• Lettre d'audit	7 715 XPF
• Frais de recherche de documents ou d'informations	
Recherche de relevé de compte	2 205 XPF
Recherche de document ou information < 1 an	3 638 XPF
Recherche de document ou information > 1 an	6 065 XPF
Photocopie supplémentaire	116 XPF
Envoi de document par fax	1 103 XPF pour 5 pages (116 XPF par page sup)
• Mise à disposition du courrier dans les casiers	11 025 XPF / an
• Retour de courrier non délivré	1 653 XPF
• Location de coffre fort : variable selon la taille ou la valeur du contenu	De 8 080 à 60 900 XPF / an
• Frais d'ouverture de coffre fort :	selon devis

2. BANQUE A DISTANCE

➔ Mobile

- ▶ Vous souhaitez être alerté des évènements relatifs à l'évolution de votre compte

Offre SMS permet de recevoir automatiquement sur votre téléphone portable le solde de votre compte et les dix derniers mouvements passés. Vous êtes également averti si le solde de votre compte dépasse un seuil que vous avez fixé, ou s'il dépasse le montant de votre découvert autorisé ; mais aussi de la mise à disposition de votre chéquier en agence.

LE + : Un paramétrage personnalisé et affiné de vos alertes (critères de déclenchement, périodicité d'envoi...)

- Réception quotidienne 1 400 XPF
- Réception bi hebdomadaire 1 000 XPF
- Réception hebdomadaire 750 XPF

➔ Internet

- ▶ Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements

BNP Net Entreprise est accessible sur Internet : www.bnpparibas.nc

BNP NET DECOUVERTE	BNP NET ESSENTIEL	BNP NET PREMIUM
✓ Consultation des soldes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultations des soldes ✓ Edition de RIB ✓ Commandes de chèquiers ✓ Virement local France et DOM TOM 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultations des soldes ✓ Edition de RIB ✓ Commandes de chèquiers ✓ Virement local France et DOM TOM ✓ Virements en devise ✓ Emission et/ou réception de fichiers
150 XPF/mois	1 265 XPF/mois	2 529 XPF/mois

BON A SAVOIR : Le total des virements pour une même journée ne pourra dépasser 10 000 000 XPF.

➔ Echanges de fichiers

- ▶ Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas grâce à des échanges informatiques de fichiers

EBICS est un service de transfert sécurisé de données informatiques entre vous et BNP Paribas (transmission de vos fichiers à BNP Paribas et d'autres banques en toute sécurité et rapatriement automatique des informations en provenance de BNP Paribas pour les exploiter à l'aide d'un logiciel dédié).

L'abonnement au service EBICS T comprend :

Sens client-banque : Transmission d'ordre de virements, de transferts internationaux, de virements de trésorerie, de prélèvements.

⇒ EBICS T	
Inscription au service, abonnement	Sans frais
⇒ EBICS TS	
Inscription au service	Sans frais
Abonnement mensuel	4 200 XPF

Sens banque-client : Extraits de comptes, mouvements et soldes après centralisation automatisée de trésorerie, mouvement à comptabilisation future... Ecriture : enregistrement comportant des informations fonctionnelles utiles à l'entreprise (solde, opération, mouvement comptable, etc...).

⇒ EBICS T	
Inscription au service	GRATUIT
Abonnement : Par mois pour 600 écritures	3 675 XPF
Au-delà des 600 écritures	6 XPF Par écriture

➔ Solution de gestion et de communication

► Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

- **NetCash** est une solution Internet de télétransmission interbancaire qui permet de :
 - Gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques, internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie
 - Créer ou importer des fichiers et envoyer vos opérations bancaires (virements locaux, France DOM POM, virements internationaux)
 - Exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.

- **Abonnement NetCash** : formule Simplicité (par mois) A partir de 9 500 XPF
 Tarif variable selon le nombre de comptes. Formule de base jusqu'à 10 comptes.
 Au-delà, nous consulter.
 Abonnement au service EBICS inclus. L'abonnement comprend :
 - l'exploitation des relevés bancaires,
 - la saisie et l'envoi des instructions,
 - la gestion du protocole EBICS T et EBICS TS
 - Le support, la maintenance et les mises à jour régulières.

- **Formation au service** **GRATUIT les 3 premières heures**
17 155 XPF l'heure supplémentaire

- **Le certificat électronique 3SKey** : requis pour NetCash, est dédié à la signature personnelle bancaire, il est :
 - Multi-accepté par plusieurs banques françaises
 - Multi-protocoles : SWIFTSNet, EBICS TS, FTPs
 - Multi-applications**USB PRO** : 11 280 XPF

➔ Echanges de données

Réception de MT 101 en provenance de Banques Tierces (hors SWIFTNet) : Les opérations sont réalisées sur les comptes BNP Paribas de l'entreprise à partir des instructions (MT101) reçues de Banques Tierces

Sens client-banque : Réception de MT 101 en provenance de Banques Tierces

- Abonnement 15 290 XPF

Envoi de MT 940 vers des Banques Tierces (hors SWIFTNet) : L'entreprise dispose d'une concentration de reporting sur une Banque Tierce

Sens banque-client : extraits de compte et intradays - Envoi de MT 940 par BNP Paribas à une Banque Tierce

- Abonnement 7 900 XPF / mois
- Pour 100 écritures (la facturation est ajustée sur le nombre exact d'écriture) 1 440 XPF

3. MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

→ Espèces

- **Retrait d'espèces aux guichets automatiques de la banque** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : le jour même du retrait
- **Dépôt d'espèces** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : le jour ouvré de la remise
- **Envoi de fond ou autre valeur par voie postale** 1 995 XPF
(Assurance comprise + frais d'envoi)

→ Chèques


- **Mise à disposition en agence** **GRATUIT**
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile** Frais réel d'envoi
- **Paiement par chèque** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation
Chèque à l'ordre d'un tiers 2 835 XPF
Chèque présenté par la Métropole DOM TOM
- **Remise de chèque** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : jour du dépôt pour les chèques locaux
En agence BNP Paribas ou BWF **GRATUIT**
Sur autre banque du Territoire **GRATUIT**
Hors Territoire : France, Polynésie, DOM TOM (chèques en XPF ou €) 3 120 XPF
- **Chèque de banque** 3 245 XPF
- **Destruction de chéquier** 2 800 XPF
- **Opposition sur chèque par l'émetteur** 4 080 XPF
- **Opposition sur chéquier par l'émetteur** 6 825 XPF



Carte bancaire : paiements

► Vous avez besoin d'une carte de paiement et de retrait

La carte Visa Business BNP Paribas vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en Nouvelle-Calédonie, en France et à l'étranger, en bénéficiant de garantie d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	Visa Business 
Cotisation annuelle	Débit immédiat : 7 267 XPF Débit différé : 8 767 XPF
Plafond de paiement sur 30 jours consécutifs	A partir de 357 995 XPF
Paielements :	
➤ Local, France ou zone euro	GRATUIT
➤ Hors zone euro sur le continent européen	2,3% + TSS
➤ Hors zone euro et hors continent européen	2,84% + TSS
Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs	Jusqu'à 178 998 XPF
Retraits aux distributeurs :	
➤ Local, France ou zone euro	GRATUIT
➤ Hors zone euro sur un distributeur d'une banque partenaire du réseau Global Alliance ⁽¹⁾	GRATUIT
➤ Hors zone euro sur le continent européen	2,3% + TSS
➤ Hors zone euro et hors continent européen	2,84% + TSS + commission fixe de 230 XPF

BON A SAVOIR :

- Les retraits aux distributeurs automatiques du groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) sont **GRATUITS** en France et à l'étranger.
- Retrouvez les pays et banques partenaires sur mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger

(1) La conversion en XPF est effectuée par le Centre International VISA à Londres, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau VISA, majorées de la commission indiquée ci-dessus.

Autres prestations liées à votre carte bancaire Visa Business

• Rédition du code secret	3 460 XPF
• Mise en opposition pour perte, vol, utilisation frauduleuse ou abusive	GRATUIT
• Envoi d'une carte hors renouvellement	
- En recommandé	Frais réels d'envoi
- En envoi standard	1 050 XPF
• Modification du plafond de paiement ou de retrait Durée de validité de 2 mois	5 410 XPF
• Refabrication de carte	3 245 XPF
• Carte retenue après capture dans un distributeur en Nouvelle-	2 100 XPF

Calédonie

• Carte retenue après capture dans un distributeur hors Nouvelle-Calédonie	6 000 XPF
• Gardiennage de carte de plus de 3 mois, facturation mensuelle	1 050 XPF
• Cloture de carte (hors cloture de compte)	1 575 XPF

- **Opposition sur carte bancaire BNP Paribas**

Disponible 24h/24 et 7j/7 en appelant les centres d'oppositions correspondant à la carte :
- Pour les cartes BUSINESS : + 33 (0)1 40 14 55 44

→ Carte bancaire : encaissements (Monétique)

→ ABONNEMENT A UN CONTRAT MONETIQUE

Vous souhaitez encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un **contrat monétique**. La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend notamment en compte :

- La vente de proximité ou à distance
- Le type de cartes
- Le montant moyen par facture
-

• Frais de mise en place d'un contrat monétique	2 100 XPF
--	-----------

→ MATERIEL D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

- ▶ Une fois un contrat monétique souscrit, vous devez vous équiper d'un terminal de paiement

La mise à disposition d'un TPE est réalisée par la Calédonienne Services de Banques (CSB) et est soumise à leur tarification. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

→ Effets de commerce

- ▶ Vous effectuez un règlement de fournisseur par effet de commerce

• Par échéance avisée	GRATUIT
• Instruction de paiement non reçues	2 673 XPF

- ▶ Vous remettez à l'encaissement des effets de commerce (lettre de change relevé (LCR format informatique) ou lettre de change et billet à ordre (format papier))

• Sur support papier	760 XPF / bordereau + 1 145 XPF par effet
• Sur support électronique	730 XPF / bordereau + 1 145 XPF par effet
• Avis de sort	2 425 XPF + frais réel d'envoi
• Prorogation	2 756 XPF + intérêts de prorogation
• Lettre de change réclamée	2 150 XPF

• Lettre de change domiciliée non avisée par échéance	1 500 XPF
• Lettre de change impayée reçue	3 500 XPF
• Lettre de change rejetée	3 200 XPF
• Changement de domiciliation	2 756 XPF

i BON A SAVOIR : Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu en plus des commissions de service décrites ci-dessus, des intérêts et frais (agios) dont le minimum est de 1 500 XPF)

► Autre prestation : Lettre de change relevée (LCR)

• Fourniture de relevé LCR en € à payer	3 087 XPF
• LCR non avisée, par échéance	1 500 XPF
• LCR rejetée	3 200 XPF

➔ Virements

i BON A SAVOIR :

- Les commissions d'émission reprises ci-dessous sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment l'IBAN (International Bank Account Number) et du BIC (Bank Identifier Code).
- La remise de virement sera réputée reçue par la Banque le jour ouvrable suivant si elle est déposée après 15h.

► Vous émettez un virement

Date de valeur appliquée (compte en XPF et hors opération avec l'étranger) : date de l'opération

• Ordre de virement unitaire local et Wallis et Futuna	
- Emis par Internet BNP Net Entreprise	GRATUIT
- Emis sur support papier en agence	462 XPF
• Ordre de virement unitaire République Française zone SEPA et Polynésie Françaises	
- Emis par Internet BNP Net Entreprise	GRATUIT
- Emis sur support papier en agence	1 575 XPF
• Ordre de liste de virement par BNP Net Entreprise ou Télétransmission ou support magnétique	
- Par remise	1 520 XPF
- Par opération local et Wallis et Futuna	43 XPF
- Par opération République Française zone SEPA	695 XPF
• Ordre de liste de virement sur support papier	
- Par remise	1 680 XPF
- Par opération local et Wallis et Futuna	435 XPF
- Par opération République Française zone SEPA	1 575 XPF
• Virement permanent :	
- Mise en place et modification	2 660 XPF
- Par opération local et Wallis et Futuna	368 XPF
- Par opération République Française zone SEPA	1 575 XPF

► Vous recevez un virement

Date de valeur appliquée (hors opération avec l'étranger) :

- Jour de la date de règlement de l'opération

- En valeur compensée pour une opération de compte à compte BNP Paribas (même utilitaire)

- **Commissions d'encaissement**, hors éventuelle commission de change

GRATUIT

➔ Prélèvements

► Les prélèvements au débit de votre compte

Date de valeur appliquée : date de règlement

- **Avis de prélèvement** : mise en place et modification 1 130 XPF

► Les prélèvements au crédit de votre compte

Remise de prélèvements : valeur 4 jours calendrier à compter de la date d'échéance éventuellement reportée.

- **Mise en place d'une autorisation de prélèvement** 1 130 XPF
- **Ordre de prélèvement par BNP Net Entreprise ou Télétransmission ou support magnétique**
 - Par remise 1 520 XPF
 - Par opération 45 XPF
- **Ordre de prélèvement par support papier**
 - Par remise 1 680 XPF
 - Par opération 460 XPF
- **Modification, annulation d'une remise ou d'une opération** 2 415 XPF

4. OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

➔ Chèques

En devises étrangères ou euro

- **Encaissement d'un chèque payable à l'étranger (Euros, DOM TOM, autres devises, hors dollar US)** 3 215 XPF
- **Encaissement d'un chèque payable aux Etats-Unis** 90 USD
- **Règlement de chèques émis en faveur de l'étranger** 3 215 XPF

➔ Virements

- **Virements reçus de l'étranger**
Commission d'encaissement d'ordre domicilié à nos guichets 3 120 XPF
- **Virements émis en faveur d'un bénéficiaire à l'étranger**
 - Par BNP Net Entreprise ou télétransmission 1 920 XPF
 - Par support papier 4 095 XPF
- **Demande de sort ou interventions diverses** 4 045 XPF

➔ Trade

► Vous réalisez des opérations avec l'étranger (importation ou exportation)

Les commissions et les frais sont à la charge du donneur d'ordre sauf stipulation contraire dans le crédit documentaire

<ul style="list-style-type: none"> • Crédit documentaire export 	
- Préavis	7 275 XPF
- Transmission	7 275 XPF
- Notification	0,11% (min 7 275 XPF)
- Modification (autre que prorogation et augmentation)	4 245 XPF
- Levée de document	0,16% (min 12 125 XPF)
- Commission d'acceptation ou de paiement différé	Variable selon les pays
<ul style="list-style-type: none"> • Encaissement documentaire 	
- Commission d'acceptation et de retour	0.40% (min 6 065 XPF – max 34 650 XPF)
- Acceptation et encaissement :	
- Commission documentaire	0.40% (min 6 065 XPF – max 34 650 XPF)
- Commission d'acceptation	4 245 XPF
- Présentation supplémentaire, avis de sort ou interventions diverses	4 245 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Crédit documentaire import 	
- Ouverture ou Prorogation de crédit irrévocable (par trim)	0.40% (min 12 125 XPF) + Swift 5 250 XPF
- Autre modification	8 800 XPF + Swift 3 150 XPF
- Commission de levée de document	0.5% (min 6 600 XPF)
- Commission d'acceptation	0,15% (min 6 600 XPF)

→ Effets

▶ Règlement d'effets payables à l'étranger

- **Remise libre** : doublée si présentation 0,20% (min 3 800 XPF – max 19 020 XPF)

▶ Encaissement d'effets payables à l'étranger

- **Remise libre** : commission d'encaissement par appoint. Nbre de jour calendaires pour l'encaissement ou le calcul des agios 3 800 XPF
- **Remise documentaire** : acceptation et encaissement : Valeur J+2 ouvrés après la vente des devises ou 1 jour ouvré après la valeur du correspondant 0,33% (min 6 065 XPF – max 34 650 XPF)

▶ Autre prestation

- **Demande de sort ou interventions diverses** 4 045 XPF

→ Garanties internationales et SBLC

Les garanties bancaires internationales sont des engagements par signature pouvant prendre différentes formes juridiques telles que la Lettre de Crédit Stand By (= Stand By Letter of Credit : SBLC). Elles sont émises soit dans le cadre d'un marché Export (garantie de soumission, de restitution

d'acompte, de bonne exécution, de dispense retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché Import, en garantie de paiement de marchandises ou de services.

• Garanties émises	
- Commission d'engagement (par trimestre)	0,50% (min 4 960XPF)
- Commission de modification	6 600 XPF + Swift 1 750 XPF
- Frais de dossier	6 065 XPF
- Message Swift	3 150 XPF
- Commission de levée de documents	6 065 XPF
• Garanties reçues :	
SBLC reçue de l'étranger pour notification (authentification, sans engagement de notre part)	
- Commission de notification	1‰ jusqu'à 1 525 000 € (ou contre-valeur) 0,5‰ sur la fraction supérieure (min 99,70€)
- Frais de modification	99,70 €

5. IRREGULARITES ET INCIDENTS

→ Commission d'intervention

Frais pour traitement des opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client : position débitrice irrégulière, écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie conservatoire, saisie attribution ou d'un avis à tiers détenteur.

• Frais de commission d'intervention	2 240 XPF / opération, plafonné à 15 680 XPF /jour
---	--

→ Opérations particulières

• Traitement des incidents	
- Compte courant débiteur : lettre d'exigibilité	5 410 XPF
- Frais par saisie attribution ou conservatoire ou opposition à avis tiers détenteur	19 950 XPF
- Lettre d'information en cas de mise en interdiction bancaire par un confrère	6 040 XPF
- Lettre de clôture juridique	7 570 XPF
- Montage d'un plan d'amortissement	16 540 XPF
- Courrier d'information de levée d'interdiction bancaire	2 258 XPF
- Frais pour suivi de compte déclassé, par mois	26 250 XPF
- Lettre autorisant un dépassement exceptionnel de débit en compte	3 700 XPF
• Comptes de prêts irrégulier	
- Echéances impayées	5 600 XPF
- Lettre d'information pour échéance impayée	7 570 XPF
- Lettre d'exigibilité ou de dénonciation	7 570 XPF

→ Incidents de paiement

• Incidents sur chèques émis

- Forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Chèque inférieur à 5 967 XPF 3 759 XPF
 - Chèque supérieur à 5 967 XPF 5 967 XPF

Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et à la déclaration à l'IEOM pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, ainsi que les frais d'envoi en recommandé.

- **Sur prélèvements**

- Forfaits de frais par prélèvement rejeté pour défaut de provision :
 - prélèvement inférieur à 2 386 XPF **GRATUIT**
 - prélèvement supérieur à 2 386 XPF 2 386 XPF

Ces forfaits comprennent les frais de traitement d'opérations ne pouvant être comptabilisés automatiquement au compte du client en position débitrice irrégulière.

- **Sur virements**

- virement d'un montant inférieur ou égal à 2 386 XPF **GRATUIT**
- virement d'un montant supérieur à 2 386 XPF 2 386 XPF

Ces forfaits comprennent les frais de traitement d'opérations ne pouvant être comptabilisés automatiquement au compte du client en position débitrice irrégulière.

- **Sur carte**

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 5 950 XPF

➔ Incidents d'encaissement

- **Sur chèque remis**

- Pour le motif « sans provision » **GRATUIT**
- Pour autre motif (chèque erroné ou non-conforme) 1 200 XPF

- **Avis de prélèvement impayé reçu**

Par avis d'opération 1 810 XPF

- **Remise d'espèce erronée**

350 XPF

6. FINANCEMENTS ET CREDITS

➔ Financement court terme

► Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

► Vous souhaitez anticiper une rentrée d'argent à venir

La facilité de caisse est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée dans la limite du montant maximum autorisé. Votre compte bancaire doit repasser créditeur au moins un jour dans le mois civil.

C'est une solution de financement pour gérer, avec souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.

Le découvert autorisé vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels. Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en concertation avec votre charge d'affaires.

Frais de dossier : A l'ouverture et au renouvellement de la ligne : 17 850 XPF

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert autorisé, vous serez également facturé, à chaque arrête du compte :

- des intérêts débiteurs, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base de l'index en vigueur dans le contrat à laquelle s'ajoute une marge. Ceux-ci peuvent être majorés en cas de dépassement de l'autorisation ;
- de la commission du plus fort découvert, appliquée sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

► Vous souhaitez financer votre poste client

L'avance sur facture est une solution globale pour améliorer votre gestion quotidienne intégrant achat et financement de factures, garantie contre le risque d'insolvabilité client, relance et recouvrement. Cette avance peut être garantie : ligne de cession de créance Dailly

• Frais de gestion	6 600 XPF min / trim
• Etablissement de convention de cession	18 900 XPF
- Par créance cédée	6 825 XPF
- Par remise	4 400 XPF
- Notification ou demande d'acceptation /Impayé	5 600 XPF
• Avance sur délégation de marché	
- Par acte de nantissement	6 825 XPF
- Par facture	4 400 XPF

► Vous voulez une solution pour répondre à vos besoins de financement moyen-long terme

Les frais de mise en place sont différenciés en fonction des caractéristiques du financement.

► Leasing et Crédit bail

Nous pouvons vous proposer une offre complète de leasing. Rapprochez vous de votre conseiller.



Vous êtes un professionnel de santé

BPLS, filiale du Groupe BNP Paribas, spécialiste des financements des professionnels de santé. Votre conseiller se tient à votre disposition pour étudier votre demande.

➔ Gestion des dossiers de financements

► Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

• Mise en place de crédits d'investissements ou de ligne de concours	1% min du montant du crédit
Les indemnités financières sont définies dans le contrat de prêt	(19 950 min)
• Frais d'étude d'emprunts en défiscalisation	71 400 XPF
• Actualisation annuelle administrative et juridique	
- Crédit d'exploitation et d'investissement	
- Jusqu'à 3 lignes de crédit	17 850 XPF
- Au-delà	35 700 XPF
- Engagement par signature	0,5% du montant émis (min 17 850 XPF)
• Rédition d'un plan d'amortissement	4 725 XPF

• Information annuelle des personnes qui se sont portées cautions	5 410 XPF/ an
• Frais d'avenants	4 725 XPF
• Délivrance d'attestations diverses (pour appels d'offres...)	3 500 XPF
• Frais de mainlevée de garantie (nantissement de fonds de commerce, parts sociales...)	9 450 XPF

► Demande de caution bancaire – engagement par signature

• Frais liés à l'établissement de	
- Acte simple (imprimé normalisé préétabli + frais de timbres fiscaux)	8 925 XPF
- Acte complexe (+ frais de timbres fiscaux)	13 650 XPF minimum
- Avenant (modification apportée à l'acte d'origine)	Sans frais
- Mainlevée à la demande	7 350 XPF

→ Glossaire des produits de financement bancaire court terme et de leurs principales composantes tarifaires

La facilité de caisse

La facilité de caisse permet d'avoir un compte débiteur de façon temporaire, sans dépasser quelques jours dans le mois. Cette solution permet de gérer avec souplesse ses dépenses immédiates (charges fixes, par exemple) et encaissements différés (règlement d'un client avec un délai de paiement accordé, par exemple).

Composantes tarifaires principales de la facilité de caisse :

► Frais de dossier

Frais liés à la mise en place du dossier, à la modification ou au renouvellement annuel de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation de la facilité de caisse. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

► Commission de plus fort découvert

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

► Frais de modification

Frais perçus lors de la modification du montant de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou non un plafonnement.

Le découvert autorisé

Le découvert autorisé est une ligne de crédit qui permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

Composantes tarifaires principales du découvert autorisé.

► Frais de dossier

Autres intitulés utilisés selon les établissements :

- frais de mise en place ;
- frais de renouvellement ;
- frais d'actualisation ;
- frais d'étude annuelle.

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du découvert autorisé. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation du découvert autorisé. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

► Commission de plus fort découvert

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

L'escompte

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet a ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, a son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

Composantes tarifaires principales de l'escompte :

► Frais de dossier

Autres intitulés utilisés selon les établissements :

- frais de mise en place ;
- frais d'ouverture ;
- frais d'actualisation ;
- frais de gestion ;
- frais de reexamen ;
- frais d'études.

Frais liés à l'examen du dossier, à l'ouverture ou au renouvellement de la ligne d'escompte. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts d'escompte

Intérêts liés aux montants financés et à la durée. Intérêts calculés en fonction d'un taux, de la durée et du montant des effets escomptés avec ou non un plafonnement. Frais liés à la gestion des effets. Ces frais sont perçus pour le traitement des effets, qu'ils soient remis à l'escompte ou non.

► Commission d'endos

Commission liée au transfert de propriété de l'effet à la banque. Commission proportionnelle au montant escompte avec ou non un plafonnement, et en fonction de son échéance.

► Traitement de remise d'effets

Frais pris a chaque remise d'effets sur papier, sur support magnétique, par télétransmission ou par Internet. Montant forfaitaire ou proportionnel en fonction du support utilisé et du nombre d'effets.

► Prorogation d'effet / Effets prorogés

Frais liés a la prorogation d'un effet. Montant forfaitaire.

► Réclamation d'effets

Frais liés à la réclamation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

► Commission d'incidents (sur effet)

Frais liés aux incidents dans l'encaissement de l'effet (exemple : contestation de l'effet). Montant forfaitaire.

► Changement de domiciliation

Frais liés à une demande de changement de domiciliation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

► Avis de sort

Commission perçue pour interroger, sur demande du client, la banque du débiteur sur la solvabilité du client ou le paiement effectif de l'effet. Montant forfaitaire.

► Présentation à l'acceptation (par effet)

Frais liés a une demande de presentation a l'acceptation du tire. Montant forfaitaire par operation.

Le crédit court terme

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre a des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

Composantes tarifaires principales du crédit court terme :

► Frais de dossier

Autres intitulés utilisés selon les établissements :

- frais de mise en place ;
- frais de renouvellement ;
- frais d'actualisation ;
- frais d'étude annuelle.

Frais liés a l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du crédit court terme. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts

Intérêts liés à l'utilisation du crédit court terme. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

Remarque : pour tous les produits de financement court terme, le taux d'intérêt fixe la rémunération de l'argent prêté par la banque a son client. Il est utilisé pour calculer les intérêts du produit de financement court terme. Il peut être fixe, révisable, variable. Il est défini après une analyse personnalisée qui tient compte notamment du type de financement, de sa durée, du risque et des garanties.

La Dailly : mobilisation de créances professionnelles

La Dailly est la cession ou le nantissement de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) a la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures, par exemple sous la forme d'une ligne de

crédit sur un compte spécifique dédié ou d'un découvert autorisé garanti par les créances.

Composantes tarifaires principales de la Dailly (mobilisation de créances professionnelles) :

► Frais de dossier

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement de la ligne de

crédit ou à l'établissement de la convention. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts

Intérêts liés au montant des cessions financées et à leur durée. A partir d'un taux d'intérêt spécifique, intérêts calculés en fonction des durées et des montants des cessions financées.

7. EPARGNE ET PLACEMENTS

→ Le placement des excédents de trésorerie

i BON A SAVOIR : Une large gamme d'OPCVM (SICAV monétaires ou fonds Communs de Placement) permet de placer vos excédents de trésorerie en toute sécurité et dans les meilleures conditions de rentabilité.

► Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen-long terme

4 de nos Fonds Communs de Placement répondent à cet objectif :

	Indice de référence	Montant minimum de souscription	Droits d'entrée maximum	Frais de gestion annuels maxi. TTC
Placements court terme (moins de un an) :				
BNP Paribas Trésorerie	EONIA (1)	1 millième de part	0,50%	0,50%
BNP Paribas Trésorerie 3 mois	EONIA (1)	1 millième de part	0,50%	0,41%
BNP Paribas Deposit	EONIA (1)	100 000 €	2%	1%

Placements moyen-long terme (plus de un an) :

BNP Paribas 1 an Protection 99	EONIA (1)	10 000 €	2%	0,40%
---------------------------------------	-----------	----------	----	-------

(1) EONIA taux du marché monétaire au jour le jour dans la limite de 76 500€

→ Les opérations de Bourse

i BON A SAVOIR : La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission. Les tarifs standards ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

► La gestion de votre compte titres

• Forfait par an

7 € soit 835 XPF

LE + : Le forfait est offert si au moins un ordre d'achat en Bourse, ou une souscription d'OPCVM est exécuté dans l'année.

► Vous passez des ordres sur des valeurs cotées NYSE Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles ou sur des valeurs cotées à l'étranger

	Ordre de Bourse sur des valeurs cotées sur NYSE Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles	Ordre de Bourse sur des valeurs cotées à l'étranger (Londres, Francfort, Milan, Zurich, Madrid, NYSE, Nasdaq)
Frais fixes	3,47€	14,21€
Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction	Applicable par tranche : - Jusqu'à 8 000€ : 1,13% - De 8 000€ à 50 000€ : 0,92%	Europe : 1,25% Reste du monde : 1,42%
Avec un minimum par ordre pour l'ensemble des frais fixes + commission de	10,41€ Les conditions et tarifs des transactions supérieures à 50 000€ sont disponibles dans votre agence	34,20€ + frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre

→ La conservation du portefeuille titres et les autres services

► Droits de garde

i BON A SAVOIR : Les droits de garde sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, et obligations) ainsi que les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Conditions standard :

Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, référence au 31 décembre. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les frais fixes sont calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date. La commission proportionnelle est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établie à la fin de chaque trimestre civil.

Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicables par tranche de montant de portefeuille :

- Jusqu'à 50 000 €	0,233 % HT
- De plus de 50 000 € à 100 000 €	0,192 % HT
- De plus de 100 000 € à 150 000 €	0,142 % HT
- De plus de 150 000 €	0,075 % HT

Commission fixe par ligne de portefeuille :

- Valeur au porteur	4€ HT
- Valeur nominative	10€ HT
- Valeur en dépôt à l'étranger (hors Paris, Amsterdam, Bruxelles)	11,75€ HT

▶ Autres services

Service Plus-Values	75€ / an
Transfert de titres à la concurrence (frais fixe par ligne)	
- Titres déposés à Paris, Amsterdam, Bruxelles	12€ HT
- Titres déposés à l'étranger	41€ HT

➔ La constitution d'un capital ou la préparation de votre retraite

▶ Vous souhaitez vous constituer un capital à votre rythme

BNP Paribas Multiplacements 2 est un contrat d'assurance vie qui vous permet de vous constituer un capital selon votre objectif et votre horizon de placement dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie.

Le montant minimum de versement est de 50€ brut de frais d'entrée, les frais d'entrée sont déterminé en fonction du montant des versements et sont de 4,75% maximum.

8. RESOUDRE UN LITIGE

BNP Paribas Nouvelle Calédonie a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

➔ L'agence : votre premier interlocuteur

Contactez tout d'abord votre Conseiller ou le Directeur de votre agence, pour lui faire part de vos interrogations ou de votre mécontentement au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone ou par courrier. Si vous rencontrez des difficultés financières liées à une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée peut vous être proposée.

➔ Le Responsable Relations Clients à votre écoute

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous avez la possibilité de vous adresser au Responsable Relations Clients dont dépend votre agence. Dans les 10 jours maximum à compter de la réception de votre réclamation par BNP Paribas Nouvelle Calédonie, vous recevrez la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches devaient être nécessaires, vous recevrez la réponse définitive dans un délai de 2 mois maximum.

➔ En dernier recours : le Médiateur

Lorsque les recours internes sont épuisés ou si aucune réponse à votre réclamation n'a été apportée dans un délai de 2 mois, le Médiateur BNP Paribas peut alors être saisi de tout différend ou litige portant sur les services ou produits bancaires, financiers, et d'assurance commercialisés par BNP Paribas Nouvelle Calédonie. Sont exclus les litiges relevant de la politique générale de BNP Paribas (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...) et ceux concernant la performance de produits liés aux évolutions des marchés. Sous peine d'irrecevabilité, la saisine du Médiateur doit obligatoirement s'effectuer par écrit, en langue française et par voie postale. Il peut être saisi à l'adresse suivante :

Médiateur auprès de BNP Paribas Nouvelle Calédonie-
Clientèle des Professionnels et Entrepreneurs
TSA 72001 - 92308 Levallois-Perret Cedex

Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de 2 mois à compter de la réception de votre courrier. A l'issue de ce délai, le médiateur recommande une solution au litige en langue française. La médiation est gratuite. Le recours à la médiation suspend la prescription des actions afférentes à l'exercice des droits objets du litige à compter du point de départ de la médiation. Les constatations, les déclarations et les avis rendus ne peuvent être ni produits ni évoqués à l'occasion de toute autre procédure que celle de la médiation sans l'accord des parties. Par la saisine du Médiateur, vous autorisez expressément BNP Paribas Nouvelle Calédonie à lui communiquer les informations nécessaires à l'instruction de votre demande de médiation. En cas de litige relatif à un placement financier, vous pouvez également saisir le Médiateur auprès de l'Autorité des Marchés Financiers : AMF La médiation 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.

**Une information ? Un conseil ?
BNP Paribas est à votre disposition :**



vosre conseiller



vosre Centre de Relations Clients

25 84 00 (10,5 XPF / min)



www.bnpparibas.nc

**Tarifs en vigueur au 1er avril 2018
Modifiables à tout moment. Ils sont exprimés en TTC**



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**